

Procès-verbal Conseil municipal du 23 Octobre 2019

Madame le Maire ouvre la séance, s'assure du respect du quorum, communique à ses collègues les **pouvoirs donnés par les conseillers municipaux empêchés** :

Mme GRESSIN (procuration à M. DUVAL)
M. PEREIRA (procuration à Mme DORISON)

et transmet les excuses de Mme PROVENDIER. M. AUTISSIER et M. MELLOTT sont absents.

Madame CHARON-COLIN est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, **l'inscription d'un projet de délibération supplémentaire** à l'ordre du jour portant sur la modification du tableau des emplois communaux. Il s'agit du remplacement d'un agent affecté à la bibliothèque qui a fait valoir ses droits à la retraite. Cet agent est positionné sur un poste administratif alors que le recrutement aura lieu sur la filière culturelle. De plus, afin de traiter toutes les candidatures susceptibles d'être présentées, il sera proposé d'ouvrir deux postes : un en catégorie C et un en catégorie B pour lequel il existe un délai de deux mois pour publier l'offre d'emploi.

Madame le Maire communique au Conseil Municipal les décisions du Maire prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dont la liste suit :

DECISIONS MAI 2019

N°	DATE	INTITULE	MONTANT
037	02.05.2019	Marché de travaux - VRD avenue du Parc des Sports - Tranche 2 - Modification marché n°3 - CASSIER TP - 18 Aubigny-sur-Nère	18 483,72 € TTC
038	02.05.2019	Marché maîtrise d'œuvre - Construction d'une gendarmerie - Modification n°1	6 260 € HT Cabinet Architecte et Synthèse 3 000 € HT Cabinet SEIC 2 240 € HT Cabinet SEITH
039	09.05.2019	Convention contrat de cession - La Forge - Spectacle du 11/05/2019	2 321€ TTC
040	16.05.2019	Convention mise à disposition d'un terrain communal	
041	21.05.2019	Convention contrat de cession - Bibliothèque - Spectacle du 16/11/2019	691 € TTC
042	22.05.2019	Convention contrat de cession - Spectacle pyrosymphonique	10 000 € TTC
043	22.05.2019	Convention contrat de cession - Fête de la musique	400 € TTC
044	22.05.2019	Convention contrat de cession - Saison culturelle 2019	400 € TTC

DECISIONS JUIN 2019

N°	DATE	INTITULE	MONTANT
045	04.06.2019	Application - My mairie	
046	12.06.2019	Sous traitance - ETA de Naray et ISA Entraide - Accord cadre - Désherbage, fauchage, élagage des chemins et rues de la commune - RENIER 18 La Chapelle Saint Ursin	3 188 € HT Isa Entraide 2 763 € HT ETA de Naray
047	12.06.2019	Accord-cadre - Reprise de concessions funéraires 2018-2020 - SARL H.C.G Pompes funèbres albiennes reconduction	8 000 € HT min 40 000 € HT max

DECISIONS JUILLET 2019

N°	DATE	INTITULE	MONTANT
048	04.07.2019	Marché service de télécommunications mobiles – Modification n°1	9 000 € HT max

049	08.07.2019	Marché de travaux – Construction d’une brigade de gendarmerie – Lot 1 VRD – Déclaration sans suite	
050	10.07.2019	Tarifs des produits en vente au sein du C.I.A.A	
051	15.07.2019	Marché de travaux – Modification n°1 – Aménagement d’un restaurant scolaire sur le site de l’école maternelle – Lot 1 gros œuvre -VRD – JD constructions – 18 Vierzon	moins 805 € TTC
052	15.07.2019	Marché de travaux – Modification n°1 – Aménagement d’un restaurant scolaire sur le site de l’école maternelle – Lot 2 cloisons, doublages isothermes – Sopremeco – 03 Abrest	1 680,42 € TTC
053	15.07.2019	Marché de travaux – Modification n°1 – Aménagement d’un restaurant scolaire sur le site de l’école maternelle – Lot 5 carrelage, résine de sol, sols souples – SBCR – 18 Bourges	6 099,13 € TTC
054	15.07.2019	Marché de travaux – Modification n°1 – Aménagement d’un restaurant scolaire sur le site de l’école maternelle – Lot 9 équipements de cuisine – Benard – 18 Trouy	moins 80,40 € TTC
055	19.07.2019	Vente de ferraille et platinage	156,60 € TTC
056	19.07.2019	Remboursement de sinistre	2 782,93 € TTC
057	25.07.2019	Convention contrat de cession – La Forge – Spectacle du 28/09/2019	1 312,10 € TTC

DECISIONS AOUT 2019

N°	DATE	INTITULE	MONTANT
058	05.08.2019	Marché de travaux – Modification n°1 – Aménagement d’un restaurant scolaire sur le site de l’école maternelle – Lot 4 doublages, cloisons, faux plafonds – Da Costa – 18 St Germain du Puy	11 432,27 € TTC
059	26.08.2019	Convention contrat de cession – La Forge – Spectacle du 02/02/2020	4 056,48 € TTC
060	26.08.2019	Convention contrat de cession – La Forge – Spectacle du 27/06/2020	2 500 € TTC

DECISIONS SEPTEMBRE 2019

N°	DATE	INTITULE	MONTANT
061	03.09.2019	Contrat – Diététicienne Mme Marinette LAURENSEN-FERNANDEZ pour les menus des cantines scolaires	50 € TTC
062	03.09.2019	Convention – Ecole de musique – Soutien éveil musical	3 750 € TTC
063	05.09.2019	Marché de travaux – construction d’une brigade de gendarmerie	
064	10.09.2019	Convention contrat de cession – La Forge – Spectacle du 12/10/2019	4 452,52 € TTC
065	10.09.2019	Convention contrat de cession – La Forge – Spectacle du 2 et 03/06/2020	4 336 € TTC
066	17.09.2019	Marché de travaux – construction d’une brigade de gendarmerie – Lot 1 VRD – Déclaration sans suite	246 731,98 € TTC
067	18.09.2019	Gratuité des sites de la Ville pour les journées du patrimoine	
068	25.09.2019	Accord cadre – Réparation et entretien d’installation d’extinction d’incendie – ABC protection incendie – 41 Mer – Reconduction 2020	9 000 € HT max
069	25.09.2019	Accord cadre – Nettoyage des vitres – CVS Propreté – 45 Orléans – Reconduction 2020	8 000 € HT max
070	25.09.2019	Accord cadre – Traitement des taupes et dératisation - Berry dératisation 3D - Reconduction 2020	8 000 € HT max
071	25.09.2019	Accord cadre – Entretien des réseaux d’assainissement – SGA Meyer - Reconduction 2020	20 000 € HT max
072	25.09.2019	Accord cadre – Contrôles réglementaires – Apave – 18 Bourges – Reconduction 2020	20 000 € HT max
073	25.09.2019	Accord cadre – Balayage des voies et caniveaux – SGA Meyer – Reconduction 2020	20 000 € HT max
074	25.09.2019	Accord cadre – Désherbage, fauchage, et élagage – RENIER – 18 La Chapelle St Ursin – Reconduction 2020	30 000 € HT max
075	25.09.2019	Accord cadre – Elagage, abbatage et dessouchage d’arbres -St Eloy Paysage Pro – 18 St Eloy Gy – Reconduction 2020	21 000 € HT max
076	25.09.2019	Accord cadre – Marquage au sol – Lacroix signalisation – 44 St Herbain – Reconduction 2020	40 000 € HT max
077	25.09.2019	Accord cadre – Marquage au sol – Signalisation du Val de Loire – 45 Sandillon – Reconduction 2021	12 000 € HT max
078	25.09.2019	Accord cadre – Fourniture de vêtements de travail – Jorlin – 45 Ingré – Reconduction 2020	5 000 € HT max
079	25.09.2019	Accord cadre – Fourniture de chaussure de travail – Gédivépro – 03 Montluçon – Reconduction 2020	5 000 € HT max

080	25.09.2019	Accord cadre – Fourniture EPI – WURTH – 67 Erstein – Reconstitution 2020	3 000 € HT max
081	25.09.2019	Reconstitution de marchés – Fourniture de peinture – BARBOT SAS	5 000 € HT min 20 000 € HT max
082	25.09.2019	Reconstitution de marchés – Fourniture de bois – PANOFRANCE	1 000 € HT min 10 000 € HT max
083	25.09.2019	Reconstitution de marchés – Fourniture de bois brut et charpente – BARILLET	Bois brut 200 € HT min et 5 000 € HT max Charpente 1 000 € HT et 10 000 € HT max
084	25.09.2019	Reconstitution de marchés – Travaux neufs et entretien électricité – Cebat 2	5 000 € HT min 50 000 € HT max
085	25.09.2019	Reconstitution de marchés – Fleurissement lots 1,2,3 – Jardins St Eloy	
086	25.09.2019		
087	25.09.2019	Accord cadre – Fourniture de produits entretien espace verts – Babee Jardin – Reconstitution 2020	10 000 € HT max
088	25.09.2019	Marché de services – Assurances statutaires 2018-2021 – Aster – Résiliation	

-

Madame le Maire soumet au Conseil municipal le **procès-verbal de la séance du 25 Septembre 2019** qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, sans observation.

-

> **Avis du Conseil municipal sur le projet de vente d'un immeuble par la société France Loire**

Madame le Maire rappelle que ce projet, présenté lors de la dernière séance avait été retiré faute d'informations suffisantes.

Madame BUREAU indique que ce projet porte sur un logement de type 4 au lotissement de Vlotho d'une surface habitable de 84 m² vendu au locataire en place moyennant le prix de 82 800 €. Il s'agit de permettre à un locataire de devenir propriétaire. Madame RENIER ajoute que cela permet de favoriser la mixité dans les lotissements.

A la suite de la demande formulée lors de la dernière séance, Madame BUREAU indique que ce lotissement compte 41 pavillons, sur lesquels 3 ont été vendus en 2018, 3 ont été vendus en 2019 et probablement 3 dans les années à venir, ce qui donnera une répartition de 9 immeubles détenus par des propriétaires et 32 occupés par des locataires.

Madame BUREAU ajoute que tous les logements du lotissement de Vlotho sont occupés.

Le Conseil municipal émet à l'unanimité des membres présents et représentés, un avis favorable au projet de vente par la société France Loire au locataire en place, de l'immeuble situé 4 résidence de Vlotho, d'une surface de 84 m² moyennant le prix de 82 800 €.

> **Rapport d'activités 2018 de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne**

Madame le Maire indique que la première partie du rapport rappelle la constitution et le fonctionnement de l'établissement qui reste inchangé depuis l'année précédente.

- **Budgets 2018**

Au budget principal en 2018, les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 907 329 € et les recettes réelles de fonctionnement à 1 200 933 €. La fiscalité représente un produit de 788 036 € dont la Taxe d'Habitation pour 374 907 €, la Taxe Foncière Bâtie pour 224 616 €, la Taxe Foncière Non Bâtie pour 41 554 €, la Cotisation Foncière des Entreprises pour 128 480 € et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises pour 18 479 €.

Pour ce qui concerne le budget des Ordures ménagères, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 743 393 € et les recettes réelles de fonctionnement à 1 561 539 €

Il ressort de l'exécution du Budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) , des dépenses de fonctionnement à hauteur de 16 482,16 € et des recettes de fonctionnement pour 40 988,09 €.

Il est précisé qu'un schéma d'assainissement collectif existe sur la commune.

- Activités communautaires en 2018

La Communauté de Communes intervient dans le développement du territoire.

A ce titre, elle a débuté le déploiement de la fibre optique, il y a eu signature du Contrat de Territoire 2018-2020 avec le Conseil départemental qui s'élève à 690 000 € répartis de la manière suivante :

- 138 000 € pour la Communauté de Communes Sauldre et Sologne
- 206 000 € pour la commune d'Aubigny (Pôle de centralité)
- 173 000 € pour les communes d'Argent/Sauldre et de La Chapelle d'Angillon (Pôles d'équilibre)

Dans le cadre du développement économique, la CDC a créé des partenariats avec Initiative Cher, EGEE Cher, Adie et les Chambres consulaires (CCI et CMA), ce qui permet d'aider les créateurs ou repreneurs d'entreprises.

La CDC assure également un accompagnement des entreprises, elle a été une des premières CDC dans le Cher à recruter un développeur économique qui analyse notamment les demandes de subventions. En 2018, la CDC a versé trois aides pour un total de 16 888,57 €. Pour l'aide immobilière, la Région abonde les subventions attribuées par la CDC en appliquant un coefficient multiplicateur de 1,4 : lorsque la CDC verse 10 000 €, la Région verse 14 000 € car le territoire se situe dans une Zone de revitalisation rurale.

La CDC octroie également des aides aux Très Petites Entreprises, 3 structures ont bénéficié de ces aides en 2018 pour un total de 7 718,73 €.

Au niveau des évènements, la Communauté de Communes a participé en 2018 :

- au Forum des entreprises de Sologne
- à la Fête du Bois organisée par l'association « Bois d'avant, bois d'avenir ». Il s'agit d'une vraie manifestation axée sur la filière bois et elle devrait encore prendre de l'importance en 2020. Pôle Emploi devrait y participer pour permettre aux demandeurs d'emplois de se renseigner sur les métiers du bois.
- au Job dating qui avait eu lieu l'après-midi du Forum des Métiers
- à la démarche « Eco-défi des artisans ». La CDC a été le premier territoire dans le Cher à se lancer dans cette initiative

La CDC a réalisé les totems aux entrées des zones économiques. Les entreprises apprécient la visibilité induite.

Pour ce qui concerne le volet environnement, la collecte et le traitement des déchets fait ressortir pour 2018 les chiffres suivants :

- poids total de déchets par habitant : 612,71 kg
 - dépenses totales par habitant : 122,66 €
 - recettes totales par habitant : 111,00 €
- soit un déséquilibre de 11,66 €.

La CDC a poursuivi en 2018 son action visant à la réduction des déchets avec la vente de composteurs.

Le volet environnement comprend également la réalisation des diagnostics des installations d'assainissement non collectif.

- Services à la population

L'itinérance du Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) a été renforcée avec l'extension du service à la commune de Blancafort. Les activités sont montées en puissance en 2018 et cela s'est poursuivie en 2019.

Pour la première année, la CDC a organisé un séjour jeunes en juillet 2018 à Chateauneuf/Cher.

Un partenariat a été créé avec ACTIOM : « Ma commune ma santé ».

- Culture

La CDC a lancé sa première saison culturelle financée par la Région et le Département.

- Urbanisme

Le service urbanisme mutualisé a traité 525 dossiers en 2018 dont 296 pour Aubigny-sur-Nère.

- Maison de l'emploi du Pays Sancerre-Sologne

Madame le Maire rappelle que la Maison de l'Emploi est gérée par la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.

Le Conseil municipal prend acte à l'unanimité des membres présents et représentés, de la présentation du rapport d'activités 2018 de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.

> Décision modificative de crédits n° 2 – Budget principal de la Commune 2019

Madame le Maire rappelle que les subventions ne sont pas anticipées lors du vote du budget, il s'agit du principe de prudence. Elles ne sont inscrites que sur notification de l'attribution. Madame RENIER ajoute que la recherche de subventions représente un travail important pour elle afin que la participation de la Commune soit la moins élevée possible.

Madame RENIER présente en premier lieu l'actualisation des subventions en recettes d'investissement :

- Etude de revitalisation : + 9 000 € attribués par la Région. Le calcul avait été effectué sur le montant HT mais la commune ne récupère pas la TVA et la subvention est calculée sur le montant TTC.

- Centre d'Interprétation de l'Auld Alliance : la subvention de 115 300 € octroyée par la Région, au titre du Contrat régional de solidarité territoriale, n'avait pas été anticipée et doit être inscrite

- Réaménagement de la friche : le montant de la prévision de 40 000 € doit être portée à 91 000 €, soit une inscription supplémentaire de crédits de 51 000 €

Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, Madame le Maire propose :

- d'ajouter 10 000 € sur le compte 6226 « Honoraires » pour couvrir notamment d'une part l'intervention de Prométhée Cher pour la rédaction administratives des clauses sociales insérées dans le dossier de construction de la gendarmerie et d'autre part l'intervention de la société Promessor, cabinet spécialisé pour élaborer l'appel d'offres de la téléphonie et internet qui sont des domaines devenus particulièrement complexes.

- ajouter une provision de 50 000 € sur le compte 60612 pour couvrir les dépenses d'électricité. Madame le Maire indique que les contrats triennaux arrivent à échéance à la fin de l'année. Enedis a jusqu'ici établi ses factures sur des consommations estimées. La société procède aujourd'hui à l'actualisation de la consommation réelle avant la fin du contrat. Dans cette provision, il est également inclus la prévision d'intégration des 5 % « électricité verte » au contrat.

- inscrire un montant de 18 000 € pour les travaux de rénovation de la passerelle Mail Guichard. Le projet de faire réaliser les travaux par une entreprise s'élevait à 78 000 € mais Madame le Maire précise que la Préfecture avait demandé qu'un dossier de demande de subvention soit retiré et qu'elle a retiré celui-ci. Il a donc été trouvé une autre solution avec la pose de dalles en composite pour remplacer les planches en bois glissantes. Ce matériau a été agréé par l'architecte

des Bâtiments de France, il s'agit d'un produit anti-dérapant et sécurisé pour les personnes se déplaçant avec une canne. La fourniture s'élève à environ 18 000 € pour la partie située entre le Pont de Pierre et la Place de la Tour, et la pose s'effectuera en régie.

- d'ajouter 10 000 € sur le compte 64111 « charges de personnel ». Considérant les remplacements qui ont été assurés cette année, il est possible que 5 000 € supplémentaires suffisent pour assurer les dépenses jusqu'à la fin de l'exercice mais il est préférable de rester prudent en inscrivant 10 000 €.

- de rétablir l'inscription budgétaire correcte des 20 000 € pour l'Atomic bar (transfert de ces crédits du compte 678 vers le compte 6227). Le jugement concernant ce litige qui oppose la commune aux conjoints Mahieu sera mis en délibéré à la fin du mois de novembre prochain.

Madame RENIER propose ensuite :

- de retirer la somme de 90 000 € en recettes de fonctionnement du compte 7551 représentant l'excédent du budget du lotissement du Capitaine Poupat. Tous les terrains du lotissement sont réservés mais les actes de vente ne peuvent être signés qu'après délivrance du permis de construire. Il est par conséquent plus prudent d'enlever cette recette car le dernier terrain vient juste d'être réservé.

- de virer 178 000 € de la section de Fonctionnement vers la section d'Investissement

En section d'investissement, outre l'actualisation des subventions indiquée ci-dessus, Madame le Maire propose d'inscrire :

- une dépense et une recette de 25 000 € pour couvrir les dépenses de péril imminent s'appliquant à la maison Jaupitre 10 rue du Bourg Coutant. Il n'existe pas de succession connue à ce jour mais les frais engagés par la commune seront facturés à la succession. Madame le Maire précise qu'il a été demandé à l'Architecte des Bâtiments de France son avis sur ce bâtiment et les travaux de reconstruction paraissent énormes.

- 10 800 € pour la maîtrise d'œuvre pour les tennis couverts

- 11 629 € pour des travaux supplémentaires d'éclairage. Il avait été prévu 30 000 € au budget primitif.

- 3 800 € pour les menuiseries du Presbytère qui se trouvaient dans un état vétuste.

- 10 000 € pour l'acquisition de trois radars pédagogiques. Ces équipements ont été demandés lors des réunions de quartiers.

- 12 150 € pour l'acquisition de divers matériels de voirie, d'espaces verts et de décorations de Noël. Pour les décorations de Noël, il s'agit de remplacer les illuminations détériorées qui avaient été installées sur le clocher et ajouter une horloge astronomique pour planifier l'éclairage. Ces travaux seront réalisés par une entreprise agréée pour éviter de faire monter les agents municipaux.

- 12 400 € pour l'acquisition d'une saleuse avant l'hiver, la saleuse existante étant en très mauvais état.

- 3 550 € pour divers matériels pour la cantine et le centre de loisirs (trancheuse à pain...)

- 25 000 € pour refaire le sol de la salle du Tennis de Table aux normes. Madame le Maire rappelle que cette association ne peut plus utiliser la salle d'évolution depuis la création du nouveau réfectoire sur la moitié de sa superficie. Elle indique à ce sujet que les parents des élèves de l'école sont ravis de cette réalisation.

L'association du Tennis de Table avait sollicité la réfection du sol de sa salle située au rez-de-chaussée de la maison des associations. Il avait été répondu que ces travaux seraient envisagés au moment du budget supplémentaire avec des travaux de peinture pour que les joueurs puissent retrouver des conditions de jeu optimales.

- de retirer 1 018 673 € du compte de dépenses d'investissement 21318 correspondant aux dépenses de construction de la gendarmerie car la construction ne sera bien sûr pas réalisée en totalité cette année. Il sera conservé un montant pour les premières dépenses réalisées sur 2019.

- de retirer également 840 000 € inscrits au compte 1641 en recettes d'investissement correspondant à l'emprunt pour la construction de la gendarmerie

- de retirer 80 000 € inscrits au compte 27638 en recettes d'investissement correspondant au retour d'avance pour le lotissement du Moulin des Filles. En effet, il reste un terrain à vendre situé à

côté du bassin de rétention, et le remboursement de l'avance ne peut être effectué qu'après la vente de l'ensemble des lots du lotissement.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la décision modificative de crédits n° 2 du budget principal 2019.

> Actualisation autorisation de programme 2017-2 relative à la construction d'une gendarmerie

Madame le Maire indique que les crédits de programme 2016-2017-2018 étaient déjà connus. Il est proposé d'inscrire 396 000 € pour 2019 et 1 127 514 € pour 2020.

Madame DAUGU s'interroge sur la construction de la caserne des pompiers dont la première pierre a été posée il y a quelques temps déjà.

Madame le Maire indique qu'effectivement elle ne détient aucune information sur ce projet mais elle se renseignera.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'actualisation de l'autorisation de programme 2017-2 relative à la construction d'une gendarmerie comme suit :

CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	AP
26 068	57 791	3 936	396 000	1 127 514	1 611 309

> Procédure d'appel d'offres relative au marché de télécommunications

Madame le Maire indique que le marché comporte 4 lots :

- Lot 1 téléphones fixes (abonnements) : la société retenue est Orange (seule offre reçue sur ce lot) pour un montant estimatif sur quatre ans de 36 996,22 € HT

- Lot 2 sur lignes fixes et lignes avec restriction : la société retenue est SFR (seule offre reçue sur ce lot) pour un montant estimatif sur quatre ans de 2 003,68 € HT

- Lot 3 téléphones mobiles (abonnement et consommation) : la société retenue est SFR pour un montant estimatif sur quatre ans de 14 950,49 € HT

- lot 4 connexion internet : la société retenue est ADISTA (fournisseur actuel) pour un montant estimatif sur quatre ans de 77 787,62 € HT

Sur une question de Monsieur GRESSET, Madame le Maire confirme que les montants ci-dessus couvrent la période de quatre ans du marché. Elle rappelle qu'un cabinet conseil a été missionné pour établir les pièces du marché et procédé au rapport d'analyse des offres.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, entérine les choix opérés par la Commission d'Appel d'Offres tels que détaillés ci-dessus.

> Procédure d'appel d'offres relative au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une station d'épuration

Madame le Maire indique que sur les dix-neuf dossiers retirés, trois réponses ont été reçues. Il est rappelé que les dossiers sont téléchargeables alors qu'auparavant les entreprises payaient les dossiers papier si elles souhaitaient prendre connaissance du marché.

Les sociétés ayant répondu sont le Cabinet MERLIN de Semoy (Loiret), la Société IRH d'Olivet (Loiret) et la Société SAFEGE de Fleury-les-Aubrais (Loiret) et l'ouverture des plis a eu lieu le 1^{er} octobre. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 15 octobre et a retenu l'offre déposée par le Cabinet MERLIN de Semoy, mieux-disante, pour un montant de 214 669,20 € TTC.

Madame le Maire souligne qu'il s'agit uniquement du montant correspondant à la maîtrise d'œuvre et non à la construction même de la station d'épuration qui coûtera entre 3 et 4 millions d'euros. Elle ajoute que des études sont à effectuer avant le début du projet.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, entérine le choix de la Commission d'Appel d'Offres et confie ce marché de maîtrise d'œuvre au Cabinet MERLIN.

> Contrat d'assurance statutaire – procédure de marché – convention de groupement de commandes

Madame le Maire rappelle que la Commune et le CCAS avaient un contrat d'assurance statutaire avec la société ASTER qui prenait effet au 1^{er} janvier 2018 pour la formule comprenant :

- Formule de base : Décès /Accident du Travail - Maladie professionnelle – Maladie imputable au service (prestations en espèces et en nature)
- Prestation supplémentaire éventuelle n° 1 : Longue maladie / maladie de longue durée
- Prestation supplémentaire éventuelle n°2 : Maternité – paternité - adoption
- Prestation supplémentaire éventuelle n°3 : Maladie ordinaire – accident de la vie privée

En 2018, la cotisation s'élevait à 4,34 % de la masse salariale puis ASTER a actualisé en 2019 à 6,51 % et au vu de la sinistralité enregistrée par la Commune (congé de longue maladie et malheureusement le décès de l'un des agents), un taux de 16,27 % a été proposé pour 2020.

Madame le Maire propose par conséquent de relancer le marché uniquement sur le risque Décès/Accident du travail, la commune s'auto-assurant sur les autres risques. Le montant demandé est plus élevé que le montant qu'aurait versé la commune en qualité d'auto-assureur.

La sinistralité sera prise en compte dans sa globalité même pour les risques Décès/Accident du travail.

Madame le Maire précise que ce choix n'impacte pas les agents mais uniquement la Commune. Pour information, le taux de 6,51 % représentait un versement de 107 238 € pour cette année.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de lancer une nouvelle consultation suivant la procédure d'appel d'offres ouvert ayant pour objet la souscription d'un contrat d'assurance Prestations statutaires pour la commune et le CCAS, selon la formule de base : Décès/Accident du travail
- approuve le projet de convention constitutive du Groupement de commandes correspondant
- approuve les éléments essentiels du Dossier de Consultation des Entreprises
- autorise Madame le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer le marché à intervenir et ses avenants éventuels

> Subvention pour restauration de façade

Madame le Maire indique que Monsieur BOUILLO, propriétaire de la maison 7 rue du Cygne, a sollicité une subvention pour restauration de la façade de son immeuble. La subvention proposée s'élève à 3 500 €.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'attribution de cette subvention au profit de Monsieur Simon BOUILLO.

> Adhésion au groupement de commandes proposé par le Syndicat d'Énergie du Cher pour le diagnostic de la qualité de l'air intérieur

Madame le Maire rappelle que ce point était inscrit à l'ordre du jour de la dernière séance. Un avis favorable de principe avait été émis avec demande de précisions sur la formule de la participation financière des communes.

Monsieur TURPIN indique que la participation des communes indiquée dans le projet de délibération concerne uniquement les frais réels, afférents à la préparation et à la passation de l'accord-cadre et au fonctionnement du groupement qui seront répartis de façon égale entre toutes les communes adhérentes. Il ajoute que les interventions auprès des différentes communes seront facturées pour chaque commune en fonction du nombre de salles soumises au diagnostic.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'adhésion de la Commune au groupement de commandes du SDE 18 pour le diagnostic de la qualité de l'air.

> Mandatement d'une créance éteinte

Madame BUREAU indique qu'il s'agit d'une information émanant de la commission de surendettement des particuliers du Cher qui valide les mesures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire d'un administré. Ce rétablissement personnel entraîne l'effacement de toutes les dettes de l'intéressé. Cette décision de justice s'impose à la commune mais le Conseil municipal doit tout de même constater l'irrecouvrabilité des créances par délibération.

Le rétablissement personnel présenté entraîne l'effacement de la dette au 10 avril 2019, date à laquelle l'administré était redevable d'un montant de 177,30 € au titre de factures de cantine et garderie pour les années 2017 et 2018.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le mandatement à l'article 6452 « créances éteintes » de la somme de 177,30 €.

> Attribution d'une subvention à l'association Aubigny Artisanat Boutiques

Madame le Maire indique que plusieurs réunions ont eu lieu en présence de Monsieur DUVAL et l'association de commerçants. Cette année, l'association ne souhaite plus organiser de Marché de Noël en raison du petit nombre de commerçants à porter ce projet dans une période de travail intense. Il est ajouté qu'un grand nombre de Marchés de Noël sont organisés et qu'il est compliqué de se démarquer. L'association n'a pas souhaité non plus que la commune porte cette manifestation.

En remplacement de ce marché, il a été décidé d'organiser une « quinzaine de Noël », en partenariat entre la commune, l'Office de Tourisme et l'association, du 29 novembre à la veille de Noël. Cela s'appellera la Féerie d'Aubigny, avec un concours de vitrines, un jeu avec un lot à gagner organisé par les commerçants et beaucoup d'animations notamment autour des enfants. Une réunion ou une conférence de presse commune – Office de tourisme – commerçants sera organisée pour expliquer le programme de cette quinzaine. Tout sera fait pour que les parents qui souhaitent faire leurs courses à Aubigny puissent laisser les enfants faire des activités à la Galerie François 1^{er}, un concours de dessins d'enfants sera organisé et les dessins seront déposés dans une boîte aux lettres du Père Noël. L'idée est que ce Noël soit féérique.

Madame CHARON-COLIN indique qu'il s'agit d'une très bonne idée pour attirer les gens dans les commerces d'Aubigny.

Madame le Maire confirme cette idée. Elle précise que dans le cadre de l'étude de revitalisation du centre-ville, il ressort que les gens de l'extérieur fréquentent facilement les commerces d'Aubigny et il faut qu'il en soit de même pour les Albiniens.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'association Aubigny Artisanat Boutiques pour l'achat du 1^{er} lot qui sera gagné lors de cette quinzaine.

> **Procès-verbal constatant la mise à disposition de l'aire d'accueil des gens du voyage à la Communauté de Communes Sauldre et Sologne**

Madame le Maire rappelle qu'une convention avait été signée avec la Communauté de Communes Sauldre et Sologne lors du transfert de la compétence de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Dans cette convention, il était inscrit que les investissements devaient être réalisés par la CDC. La Communauté de Communes vient de changer la chaudière et le trésorier demande la signature de ce procès-verbal pour procéder au paiement.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la signature du procès-verbal constatant la mise à disposition de l'aire d'accueil des gens du voyage à la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.

> **Avenant à la convention d'occupation privative du domaine public Chemin du Moulin des Filles**

Madame le Maire rappelle que la Commune avait passé une convention d'occupation du domaine public Chemin du Moulin des Filles avec la société BOUYGUES pour l'implantation d'une station radioélectrique et d'équipements de communications électroniques. La société BOUYGUES a ensuite demandé de transférer l'autorisation d'occupation à l'une de ses filiales : la société Cellnex. Il est proposé aujourd'hui de signer un avenant avec la société CELLNEX d'une durée de six ans moyennant un loyer augmenté à 7 000 € avec une redevance complémentaire de 2 500 € par opérateur supplémentaire et de 100 €/m² supplémentaire utilisé.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'avenant à la convention d'occupation privative du domaine public Chemin du Moulin des Filles.

> **Contrat de programmation à la société SNEIC – Cinéma Atomic**

Madame MALLET indique que la programmation du cinéma à Aubigny est effectuée par Monsieur GRESSET depuis plus de trente ans de façon bénévole. A la suite de l'arrêt d'activité de Monsieur GRESSET et pour obtenir des films dans les meilleures conditions et dans des délais les plus rapides, il est indispensable de faire appel à un programmeur. Il est proposé de contracter avec la Société de programmation SNEIC moyennant le versement de 3 % du montant des entrées, dépense que la commune n'a pas eu depuis trente ans. Le Conseil municipal remercie Monsieur GRESSET par des applaudissements unanimes.

Il est ajouté que 3 % des entrées est une redevance négociée.

Pour information, Madame le Maire indique que 3 % des entrées encaissées en 2018 représente environ 2 000 €.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la passation d'un contrat de programmation avec la société SNEIC.

> **Modification du tableau des emplois communaux**

Madame RENIER rappelle que la commune compte parmi ses effectifs un agent de catégorie C dans la filière administrative affecté à la bibliothèque ayant fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre prochain.

Il est proposé de le créer dans la filière culturelle à temps complet et d'en créer un également de catégorie B. Selon la candidature qui sera retenue, l'emploi ne correspondant pas à la catégorie de la personne retenue sera fermé.

Madame le Maire précise que l'on essaie de professionnaliser et de recruter des personnes avec diplômes. Il est important de développer la lecture publique, ce qui apporte une aide aux enseignants et aux parents. Madame RENIER ajoute que la lecture est envisagée au Relais d'Assistantes Maternelles afin d'imprégner les enfants dès leur plus jeune âge afin de leur donner le plaisir de la lecture.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la création de ces deux emplois permanents :

- 1 emploi à temps complet d'Assistant de conservation du patrimoine (catégorie B)
- 1 emploi à temps complet d'Adjoint du patrimoine (catégorie C)

INFORMATIONS DIVERSES

1 – Madame MALLET dresse le bilan des expositions sur le patrimoine et l'art accueillies cette année à la Maison François 1^{er} sur quatre périodes :

- le Salon des artistes amateurs : 912 visiteurs
- l'art de bâtir en Région Centre du Moyen-Age à nos jours : 1 832 visiteurs
- exposition de Jean Chen : 1 856
- regards partagés sur la Route Jacques Cœur : 4 042
- la Semaine du Goût : 492 visiteurs et 13 classes

ce qui représente un total de 9 300 visiteurs pour une ouverture d'avril à octobre. Ces chiffres sont en augmentation.

2 – Madame le Maire présente le bilan des clauses sociales du marché sur la réfection des façades du Château pour la totalité du chantier. Elle indique que sur l'ensemble des deux phases, il devait être réalisé 343 heures d'insertion inscrites au marché, il en a été réalisé 683 heures soit 340 heures de plus. Les entreprises ont complètement intégré ce dispositif et sur la tranche 2, douze contrats de travail ont été mobilisés sur le marché en insertion.

3 – Madame le Maire adresse ses remerciements à l'association Aubigny Animations, et notamment à Monsieur CHESNE son président ainsi qu'à tous les membres qui la composent, pour l'organisation de la Foire Exposition. De nouveaux exposants ont été accueillis cette année et ont obtenu de bons contacts. Un effort particulier a été fait depuis l'année dernière pour occuper les enfants. Trois agents de la commune ont participé à l'animation de cette foire.

Madame RENIER remercie également les agriculteurs qui ont exposé leurs animaux et la Foire Saint-Michel avec son président Bernard MERY, ainsi que tous les jardiniers amateurs qui participent au concours de gros légumes.

Le Conseil municipal applaudit tous les intervenants de cette manifestation.

4 – Madame le Maire annonce que l'équipe mixte représentant la commune d'Aubigny au Défi Inter-entreprises s'est classée 52^{ème} sur 248 au classement général et 18^{ème} sur 117 au classement mixte, ce qui est un bon classement.

Cette année, l'épreuve de canoë n'a pas pu être organisée en raison de la sécheresse du plan d'eau et a été remplacée par une épreuve style « parcours du combattant ».

Le Conseil municipal applaudit l'équipe communale.

5 – Madame BUREAU indique que le concours des maisons illuminées est en cours d'organisation. Le concours commencera début décembre.

6 – Madame RENIER indique que la cloche de l'église n° 3 dénommée « Alphonse Marie de Liguori » a été remise en place après restauration. Pour information, la note perçue lors du tintement de la cloche est le ré dièse 3.

Monsieur GRESSET précise qu'il y a 5 tonnes de cloches dans le clocher et la plus grosse d'entre elles est la plus grosse cloche du Berry après le Bourdon de la cathédrale de Bourges.

7 – Madame le Maire rend compte de la réunion qui s'est tenue la veille avec le Conseil départemental au cours de laquelle plusieurs sujets ont été abordés :

- l'interdiction de circulation aux poids-lourds dans le sens Vierzon-Auxerre jusqu'à La Chapelle d'Angillon : la commune de Neuvy/Barangeon se réjouit de la diminution du nombre de

passage mais Aubigny a constaté un report sur la RD 924. Il a été enregistré dans le sens Aubigny-Ménétréol : + 82 poids lourds et dans le sens inverse + 96 poids lourds.

Au vu de l'augmentation de la circulation des poids lourds sur cette voie et d'une pétition des riverains, le Conseil départemental travaille avec le Loir et Cher pour interdire aux poids lourds en transit la portion Salbris – Aubigny, ce qui devrait améliorer le dispositif. Les comptages effectués par les services du département indiquent une diminution des poids lourds sur la RD 940 : - 118 PL entre La Chapelle et Aubigny et – 102 entre Aubigny et Argent.

Madame MALLET ajoute que 1 263 PL sur la route La Chapelle-Aubigny et 1 174 PL sur la partie Aubigny-Argent, sur une totalité de plus de 6 000 véhicules/jour hors véhicules intra-muros (environ 2 000).

- l'état de la voirie : les voies pénétrantes sont départementales et leur état est particulièrement éprouvé (sécheresse, intempérie...). Il a notamment été question de la réfection de la rue des Stuarts mais ces travaux ne sont pas programmés à court terme, le Département étudie la possibilité d'intervenir plus rapidement.

Il a également été posé le principe qu'à chaque réfection d'une voie pénétrante, la faisabilité d'une piste cyclable soit étudiée. Sur la RD 30 qui dessert les entreprises, dans la sa partie entre le rond-point Saint-Ligori et le Champ de Mars qui doit être refaite, il sera examiné la possibilité de réaliser une piste cyclable d'un côté pour encourager ce type de déplacement.

Sur l'Avenue de Paris et la route de Bourges, il existe des allées sur les côtés qui peuvent devenir des zones mixtes.

Madame le Maire conclut en indiquant qu'il faut se poser la question de la piste cyclable systématiquement et la mettre en place à chaque fois que cela est possible.

- A chaque réfection de la chaussée par le Département, la commune prend en charge les trottoirs. La RD 924 est très abîmée et des travaux de reprise sont prévus semaine 48.

8 – La commune a été sollicitée par le président de la route des Iris pour intégrer cet itinéraire touristique. Des iris variés ont été achetés et plantés pour nous permettre de figurer sur l'itinéraire en 2021 lorsque les plantations arriveront à maturité. Ces iris seront disposés le long des murs de la mairie.

9 – La boutique éphémère accueille actuellement une nouvelle activité de bijouterie fantaisie proposée par une personne de Santranges. La boutique est également retenue par Isa Groupe pour la période du 6 au 28 décembre 2019.

10 – Madame le Maire indique que la personne responsable de la Communication (Célia VERRAZ) ne fait plus partie des effectifs, elle a trouvé un emploi près de chez elle à Orléans. Le recrutement est lancé pour son remplacement.

11 – La Maison de l'Emploi a rencontré des problèmes d'émanations désagréables entraînant des symptômes de gêne importante (maux de tête, vomissements, yeux irrités...) chez certaines personnes. Les pompiers sont intervenus ainsi que l'APAVE ; le problème était dû à la présence d'une planche posée à côté de la prise d'air sur le toit qui s'est désagrégée avec la pluie à la suite des travaux de calorifugeage ayant eu lieu au printemps. Madame le Maire présente ses excuses aux demandeurs d'emplois pour la gêne occasionnée le temps de déterminer la cause de cet incident. Madame DAUGU confirme que toutes les hypothèses ont été examinées en commençant par les fiches des produits utilisés pour le ménage.

12 – Les Fêtes Franco-Ecossaises débuteront le vendredi 10 Juillet pour se terminer le 13 Juillet 2019. Il y aura un programme établi sur ces quatre jours avec le feu d'artifice tiré le 13 juillet au soir.

13 – Madame le Maire communique ensuite le calendrier des manifestations à venir :

Jeu 24	15 h 00 – 20 h 00	Thé dansant – Stuart Handicap – Salle des fêtes
Sam 26 Stuarts	10 h 00 – 18 h 00	Salon du polar – Commune d'Aubigny-sur-Nère – Château des
un dédicaceront animations seront dessins sera organisé par les		Madame le Maire indique que ce Salon du Polar a servi de base à travail entre les bibliothèques. De nombreux auteurs leurs livres dans l'ancienne salle du conseil, des mises en place salle 34 F, un concours de écoles.
présents à Madame		Madame MALLET précise que des auteurs connus seront cette occasion et souligne la qualité de la liste établie JAMEAU de la Maison de la Presse.

Sam 26 Dim 27 Journée Salon des Antiquaires – Rotary Club Aubigny Argent – Salle des fêtes

NOVEMBRE

Ven 1 ^{er} sam 2 et Dim 3	20 h 30 a.midi	Festival d'harmonies – Ecole de Musique d'Aubigny – La Forge
Dim 3	15 h 00 – 20 h 00	Thé dansant – Centre Communal d'Action Sociale – Salle des fêtes
	16 h 00	Festival d'harmonies – Ecole de Musique d'Aubigny – La Forge
Mar 5	18 H 00	Exposition des scénarios élaborés par le cabinet chargé de l'Etude de revitalisation du centre-ville. Il s'agit d'une vision d'Aubigny à 20 ans et Madame le Maire confirme que l'on parle bien de projets de scénarios et que rien n'est décidé. Cette exposition sera visible ensuite dans les locaux de la mairie aux heures habituelles d'ouverture. Les Albinien sont invités à réagir aux propositions, une urne sera installée à l'accueil de la mairie.
Ven 8 Sancerre	9 h 00 – 12 h 00	Forum des Métiers matin pour les collégiens. Le collège de participera également à ce forum.
	14 h 30 – 17 h 00	Job Dating pour les demandeurs d'emplois Salle des fêtes
Sam 9	20 h 30	Concert « OMMM » - Commune d'Aubigny-sur-Nère – La Forge
		Madame MALLET précise qu'il s'agit d'un groupe de chanteurs mixte qui chantent a cappella.
		Madame le Maire félicite la commission culture pour son travail.
Lun 11	9 h 00	Commémoration de l'Armistice de 1918
	10 h 00 – 16 h 00	Cross des étangs – ACA Athlétisme – Parc des Sports
Sam 16 Nère –	15 h 00	Théâtre « Mon frère ma princesse » - Commune d'Aubigny-sur-Bibliothèque

enfants. Le plutôt garçon		Madame MALLET indique qu'il s'agit d'un spectacle pour personnage principal se pose la question de savoir s'il est ou fille. Le sujet est très bien traité.
Dim 17	15 h 00	Théâtre – Club de l'Amitié – Salle des fêtes
Du mar 19 au jeu 21	Journée	Bourse aux jouets – Association des Familles d'Aubigny et du Cher Nord – Salle des fêtes
Sam 23	19 h 30	Soirée dansante – Association Jedinstvo – Salle des fêtes
Dim 24	13 h 30	Loto – ESA Tennis – Salle des fêtes
Jeu 28	14 h 30 et 20 h 30	Projections de films anciens Mémoire Ciclic — Atomic Cinéma
Commune		Madame le Maire indique qu'il s'agit d'un travail partenarial d'Aubigny – Communauté de Communes et Ciclic (Région).
récupérés sur		Madame MALLET signale que de nombreux films ont été Aubigny (comices, fêtes d'enfants ...).
Sam 30 Salle		Nouvel an Lao-Hmong – Association Entraide des Lao-Hmong - des fêtes

- Calendrier des réunions :

- Jeudi 21 Novembre 2019 à 19 h 00 : 8° Commission
- Jeudi 28 Novembre 2019 à 20 h 00 : Conseil municipal

Monsieur DUVAL ajoute que le loto du CRJS se déroulera le 1^{er} décembre prochain.

Madame le Maire remercie Monsieur DUVAL et Monsieur PEREIRA pour leur implication dans la gestion du CRJS.

Madame MALLET a reçu Monsieur GRANGE qui fait venir à Aubigny la championne Handisport en Athlétisme Amélie LE FUR qui tiendra une conférence le 8 Novembre à la Maison François 1^{er} avec la dédicace de son livre.

Madame le Maire indique que l'organisation est assurée par l'Entrepot'es avec mise à disposition de la Galerie François 1^{er} par la Commune.

-

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.